



Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée du dossier :

MAIRIE DE LA COLLE-SUR-LOUP

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2022

Première demande Renouvellement

Montant de la subvention sollicitée :€

Montant de l'année n-1 versée par la commune de La Colle-sur-Loup :€

Montant demandée à la commune de La Colle-sur-Loup :€

POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES UNIQUEMENT :

Montant de l'année n-1 versée par la commune de St-Paul-de-Vence :€

Montant demandée à la commune de St-Paul-de-Vence :€

Dossier à retourner avant le : 15 octobre 2021 *délai de rigueur*

(Tout dossier transmis au-delà de cette date ne sera pas étudié pour le conseil de janvier).

MERCI DE RETOURNER LE DOSSIER PAR MAIL EN PRIORITE

finance@mairie-lacollesurloup.fr

Votre correspondant : Service des finances

04.93.32.83.25

Membres du bureau

Nom-Prénom	Fonction au sein du bureau	Commune de résidence	Téléphone	Observations (précisez notamment si élu ou fonctionnaire)
	Vice-président			
	Trésorier			
	Secrétaire			

Fédération d'affiliation (en toutes lettres) :

Agrément jeunesse et sport :

SUBVENTION 2021

Quel est le bilan des actions soutenues l'année N-1 ?

Merci de détailler :

.....

.....

.....

.....

CHARGES DE PERSONNEL (Le Cas Echéant)				
Nombre de salariés permanents:		Nombre de personnels temporaires/ vacataires/emplois jeunes/etc... dont agents publics mis à disposition:		
Fonction et activité des principaux cadres (ne pas nommer les personnes)	Date d'embauche	Salaire annuel hors charges patronales	Temps de travail hebdomadaire	Observations

TARIFS ADHESIONS (IMPERATIF)

ORIGINE	COLLOIS		SAINT-PAULOIS		AUTRES COMMUNES	
	Enfant ¹	Adulte ²	Enfant*	Adulte**	Enfant*	Adulte**
Nombre d'adhérents						

ACTIVITES ENVISAGEES SUR 2022

Veillez décrire la finalité principale de la subvention en soulignant particulièrement son intérêt pour la collectivité :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SUIVI ET MONTAGE DU DOSSIER

N° à reporter sur la pièce jointe	Pièces à joindre à la demande	Pointage de l'association
1	Les derniers statuts à jour de l'association	
2	La déclaration (ou modification) de l'association en sous-préfecture	
3	La copie de parution au Journal Officiel	
4	La copie du justificatif d'agrément (DDJS, CAF, DRAC, DDASS)	
5	La liste du Conseil d'administration et de son bureau	
6	Le procès-verbal de la dernière assemblée générale	
7	L'attestation d'assurance en responsabilité civile de l'association	
8	L e cas échéant : 'attestation sur l'honneur indiquant que l'association est en règle vis-à-vis de l'administration fiscale et l'URSSAF	
9	Le CERFA	
10	RIB du compte de l'association	

¹ Jusqu'à 17 ans

² A partir de 18 ans